

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTKIRCH

COMMUNE de SPECHBACH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
15 AVR. 2026
A LA SOUS-PREFECTURE

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

18

SEANCE du 13 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Etaient présents : 18

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, GEISS Agnès, MEYER Christine, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, FOLTZER-ESTEVEs Anne, BELZUNG Baptiste, MEYER Thibaut, DITNER Kevin, PFLIEGER Jérémy, HEIM Antoine, STEFFEN Philippe, ALVES-MULLER Marina.

Était absent : 1

Excusé : FUTSCH Virginie

Non excusé : /

Procuration : Mme FUTSCH Virginie a donné procuration à Mme SAUNER Monique

Délibération N°2026/14

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,
- VU** l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,
- VU** l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2026 par délibération en date du 13 avril 2026,

CONSIDERANT les propositions d'attributions de subventions communales aux associations,

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2026, à l'article 65748 « subventions de fonctionnement versées à d'autres organismes publics » un montant de 10 000,00 € réparti comme suit :

- ⇒ 2 000,00 € à la MJC pour l'achat des livres de la bibliothèque (Convention avec le Département) ;
- ⇒ 200,00 € à la MJC pour les jeunes licenciés du tennis de table (afin de garantir la subvention équivalente de la fédération) ;
- ⇒ 200,00 € à l'Action Catholique des Enfants (ACE) ;
- ⇒ 200,00 € à l'Association Culture et Loisirs (ACLS) ;
- ⇒ 200,00 € à l'association de pêche et pisciculture ;
- ⇒ 200,00 € à l'association des Donneurs de sang ;
- ⇒ 200,00 € à l'association des Amis de l'Art ;
- ⇒ 700,00 € à l'association sportive Basket (afin de garantir la subvention équivalente de la fédération) ;
- ⇒ 200,00 € à la chorale Ste Cécile (paroisse St Augustin et St Martin) ;
- ⇒ 780,00 € au Comité de Rénovation de l'église St-Augustin (dont 580,00 € de remboursement des frais d'animation du repas des aînés) ;

- ⇒ 120,00 € à l'association Instants créatifs ;
- ⇒ 200,00 € à l'association Loisirs et Amitiés ;
- ⇒ 2 000,00 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet ;
- ⇒ 100,00 € à l'association Autour de l'Alambic ;
- ⇒ 100,00 € à l'association Spech'bar ;
- ⇒ 200,00 € à l'association Dart's Club 68 ;
- ⇒ 200,00 € à la Clique St-Bernard/Spechbach ;
- ⇒ 1 200,00 € à l'association Swing Nomade pour le Festival Jazz Manouche ;
- ⇒ 200,00 € à l'association Junga Sundgauer Gлика ;
- ⇒ 120,00 € à la Fondation du Patrimoine ;

le solde de 680,00 € reste à attribuer durant l'exercice.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 14 avril 2026
Le Maire, Yves KELLER

